



## Déclaration sur l'honneur suite a une separation

Par **flow62**, le **02/08/2008** à **14:00**

pacsé depuis le 06/06/2008.

j'ai quitter mon ami car j'ai appris qu'il me trompait.

nous avons acheter une voiture ensemble et contracté un credit pour cette voiture.

il m'a cédé la voiture a titre gratuit et m'a fait une déclaration sur l'honneur précisant, qu'il m'avait cede la voiture et qu'il s'engager a rembourser le credit seul sans me demandait de contribution.

est ce que cette declaration a une valeur juridique et peut il revenir dessus.

svp Merci pour vos reponses.

Par **Visiteur**, le **08/08/2008** à **17:37**

Si ce document n'a pas été authentifié par un enregistrement ou fait devant un notaire, il n'a pas vraiment de valeur, mais il ne pourra pas nier l'avoir écrit...

Bien cordialement